

Deuxièmement, la déclaration très énergique qu'à faite, ce matin, M. Ollivier, conseiller juridique du Parlement et des comités parlementaires. Il déclare ce qu'est le règlement, c'est-à-dire, à son avis, d'après les témoignages qu'il a lus...

M. DRYSDALE: Il dit qu'il n'en a lu aucun.

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'après les témoignages qu'il a lus dans les journaux et ailleurs, rapportés fidèlement, il y a conflit, il y a violation du règlement lorsqu'il est question devant un comité parlementaire ou devant le Parlement d'une affaire pouvant empêcher un procès juste, il doit alors y avoir une décision prise par le président.

Mon ami cherche le texte. Je l'ai lu moi-même, avant Pâques, quand j'ai étudié cette affaire avec soin. Nous allons produire le texte avant la fin de la matinée. Mais j'en appelle assurément aux membres du Comité, dans un cas comme celui-ci afin de ne pas laisser la potilique entrer en cause.

M. PIGEON: Non!

DES VOIX: Non!

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je dirais de ne pas laisser la politique entrer en cause. M. Pigeon a parlé des journaux, des caricatures dans les journaux, etc. Je dis, avec le respect que je dois à M. Pigeon, qu'il a ainsi laissé le chat sortir du sac en faisant cette remarque.

M. JOHNSON: Et vous êtes en train d'étouffer le chat.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Et je prétends, monsieur le président, que la décision qui s'impose ne saurait être prise, en vertu de notre Règlement, par la majorité dans un Comité, soit une majorité manifestement prévenue, en ce sens que cette majorité est faite de membres du gouvernement.

M. PHILLIPS: Vous êtes le seul à avoir l'air prévenu.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Martin, je ne crois pas que notre Comité soit plus prévenu qu'un autre. Vous avez parlé de politique. J'ai essayé d'user d'extrême justice ici même. J'ai donné à chacun sa chance. Et je ne pense pas que la politique se soit donnée libre cours ici.

DES VOIX: Très bien!

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je veux faire remarquer à M. Martin que la dernière motion présentée par M. Chevrier a été appuyée par la majorité des députés conservateurs qui sont membres du Comité. Cela annule la déclaration qu'il vient de faire.

Le PRÉSIDENT: Avant d'aller plus loin, je vais prier M. Martin de retirer cette remarque au sujet du Comité prévenu.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, je retire certainement ce que j'ai dit lorsque j'ai affirmé que notre Comité est en ce moment prévenu. Ce que j'ai dit, si vous vous rappelez, c'est que nous ne devrions pas nous laisser influencer par ce que notre Comité est en grande partie composé de membres qui appuient le gouvernement, lorsqu'il s'agit d'une décision importante à prendre dans une question où entre en jeu l'administration de la justice.

M. DRYSDALE: C'est le peuple canadien qui a voulu cette majorité.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Et on ne peut certainement pas me demander de retirer quelque chose qui est parfaitement manifeste. J'ai confiance au président et toute décision qu'il prendra sera respectée.